

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ



*Villeneuve*  
Saint Georges

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016 – N°**

**Direction Générale  
MM / EM / AG**

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES  
2017**

# SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b> .....	3
<b>1. – CONTEXTE</b> .....	4
<b>2. – ORIENTATIONS</b> .....	6
<b>3. – CONCLUSION</b> .....	9
<b>4. –DOCUMENTS ANNEXES</b> .....	9
4.1 – Les principales tendances sur les finances locales.....	9
4.2 – Les indicateurs sur la situation de la ville.....	10
4.3 – Projet de compte administratif 2016 -Fonctionnement.....	12
4.4 – Projet de compte administratif 2016 - Investissement.....	13
4.5 – Les engagements pluriannuels .....	14
4.6 – Evolution des effectifs .....	15
4-7 – Endettement communal .....	17

# **AVANT PROPOS**

## **Le débat d'orientations budgétaires**

Fruit de la Loi relative à l'Administration territoriale de la République du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires doit être considéré comme une étape importante de la préparation budgétaire.

Ce débat n'engendre aucune décision mais consiste dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en une simple discussion, l'exécutif demeurant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

Il s'appuie sur le présent rapport d'orientations budgétaires, qui vise à donner aux conseillers municipaux les informations relatives au contexte budgétaire et financier, aux investissements projetés et aux évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes.

À l'issue du débat d'orientations budgétaires, le Conseil municipal prend acte, par délibération, de sa tenue effective dans les délais prescrits.

Cela permet au Préfet dans le cadre du contrôle de légalité de s'assurer de l'accomplissement de la formalité substantielle que représente la tenue du débat d'orientations budgétaires, son absence entachant d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif dans la collectivité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

# 1 - Contexte

Le budget primitif est un acte essentiel de la vie d'une collectivité, qui fixe les moyens qu'elle alloue aux politiques publiques qu'elle mène, relativement aux recettes dont elle prévoit de disposer.

Il détermine l'ensemble des actions portées par la ville et les moyens qui y sont consacrés, en fonctionnement et en investissement.

La municipalité a souhaité fixer la date de vote du budget primitif 2017 au 15 décembre 2016, soit un mois plus tôt que le budget primitif 2016. Cela doit permettre de faire intervenir les arbitrages et décisions politiques davantage en amont, et ainsi permettre leur mise en œuvre par l'administration sur l'ensemble de l'année. Cela doit de plus conduire à un suivi de l'exécution budgétaire plus précis encore.

Au regard du calendrier des lois de finances et des notifications en matière de fiscalité et de dotations, la prévision en termes de recettes s'appuiera sur les éléments issus de la loi de finances initiale. Ces prévisions pourront être ajustées en cours d'année, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, lors du vote du budget supplémentaire et d'éventuelles décisions budgétaires modificatives.

## **Une contrainte financière renforcée**

Les budgets des collectivités territoriales subissent, depuis plusieurs années, le triple effet de la baisse des dotations d'État, du contexte économique dégradé et de besoins sociaux qui s'accroissent.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours versé par l'État, connaît une diminution drastique depuis quatre ans. Au gel de l'enveloppe des concours financiers engagé en 2011 s'est ajoutée la « contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics », et ce alors même que le poids des administrations publiques locales reste marginal dans l'endettement public global.

La loi de finances 2017 poursuit cette logique avec la réduction de la DGF sur la seule période 2015-2017, dont 2.36 milliards pour l'année 2017 (après -1,5 Md€ en 2014, -3,67 Md€ en 2015 et -3,67 Md€ en 2016).

Ainsi, la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée à Villeneuve-Saint-Georges a diminué de 352 550 € de 2013 à 2014, de 899 430 € de 2014 à 2015 et de 899 430 € de 2015 à 2016. Cette baisse devrait se poursuivre en 2017 sur un rythme de 565 K€, soit une baisse cumulée de DGF de près de 6,5 M€ — soit près de 12% du budget de fonctionnement de la Ville.

Une incertitude pèse sur les années à venir due à la réforme des dotations, et notamment de la DGF, prévue initialement pour 2016 et finalement reportée à 2018.

Ces évolutions doivent être mises en regard de besoins de financement en progression naturelle :

- Augmentation des charges de personnel due au glissement vieillesse technicité (GVT) et à des mesures nationales (revalorisations de grilles indiciaires, augmentation des cotisations retraites...),
- Augmentation des charges liées aux fluides,
- Augmentation des effectifs scolaires et des charges afférentes.

Enfin, le projet de loi de finances 2017 comporte à ce stade peu de mesures supplémentaires intéressant la Ville, hormis le maintien du FSRIF au niveau de 2016.

## **La mise en place de la Métropole du Grand Paris**

La métropole du Grand Paris est entrée en vigueur au 1er janvier 2016, bouleversant ainsi la carte de l'intercommunalité en Ile-de-France. L'intégration de Villeneuve-Saint-Georges à l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) entraîne des incidences financières.

Le transfert effectif des premières compétences au territoire interviendra au 1er janvier 2017. Ainsi, les charges et les produits liés à l'assainissement et l'eau, à la gestion des déchets ménagers, à la politique de la ville et au plan local d'urbanisme seront transférés au territoire. Villeneuve-Saint-Georges versera à l'EPT un fonds de compensation des charges transférées (FCCT) égal à la différence entre charges et produits.

Un pacte financier et fiscal est également en cours de discussions, ayant pour objet de mettre en place une solidarité financière entre les communes et l'EPT.

Enfin, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est désormais calculé au niveau du territoire. Les ressources financières de l'établissement et de ses communes membres étant supérieures à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national, l'EPT est contributeur au FPIC. En conséquence, Villeneuve-Saint-Georges ne peut plus bénéficier du FPIC et en sort de manière progressive. Le reversement diminue dès 2016 de -10%, de -25 % en 2017 et -50% en 2018.

## 2 – Orientations

La Ville de Villeneuve-Saint-Georges a engagé, depuis 2008, une action résolue pour faire de Villeneuve une ville dynamique, accueillante, belle et solidaire ; une ville dans laquelle chacune et chacun peut trouver sa place et accomplir ses projets personnels, professionnels et familiaux.

Cet engagement nécessite un fort investissement, à la fois de la Municipalité, des agents, des Villeneuvoises et des Villeneuvois ; mais aussi un investissement financier, indispensable pour mener enfin les projets dont les habitantes et les habitants ont besoin et donner une nouvelle dynamique à Villeneuve-Saint-Georges.

Ainsi, dans le contexte de tension financière que connaissent les collectivités territoriales, contexte renforcé à Villeneuve-Saint-Georges par la faiblesse structurelle des ressources financières (potentiel financier), la Ville a fait le choix de maintenir un haut niveau d'ambition en investissement.

Ainsi, depuis 2008, la Ville a engagé des projets urbains ambitieux dans tous les quartiers : requalification du centre ville-centre ancien (PNRQAD), projet national de renouvellement urbain (PNRU) du quartier Nord et du Plateau-Bois-Matar-Pologne, redynamisation du quartier de Triage, renaturation des berges de l'Yerres...

Le budget 2017 poursuivra cette ambition profonde pour tous les quartiers en prévoyant :

- un vaste programme d'études pour l'élaboration des conventions avec l'ANRU pour les quartiers Nord et Plateau-Bois Matar-Pologne ;
- la poursuite des acquisitions/démolitions dans le cadre de la renaturation des berges de l'Yerres ;
- les premiers travaux du PNRQAD dans le centre-ville ;
- la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) sur la Pologne ;
- les premiers travaux de redynamisation du quartier Triage.

Pour accompagner ces transformations urbaines, la Ville met en œuvre un important programme de création / rénovation des équipements publics. Après l'ouverture de l'école Anne-Sylvestre à la rentrée 2016, le budget 2017 prévoira :

- la poursuite de la médiathèque rue de Paris, dont l'ouverture est prévue en 2018 ;
- la fin des travaux du centre social Asphalte, dans les locaux de l'ex-CIO (quartier des Ecrivains) ;
- l'extension des écoles Paul-Bert à Triage ;
- la réalisation d'une maison dédiée à l'art et la culture dans le centre ancien (6 rue Pierre-Mendès-France) ;
- la création d'un pôle administratif permettant le regroupement des services de la Ville situés dans le centre-ville.

Enfin, la Ville poursuit également son ambition d'embellissement des espaces publics : après la rénovation de l'avenue de la République et de la rue des Fusillés, de l'avenue Anatole-France, des rues Thimonnier et Saint-Exupéry, l'année 2017 verra plusieurs projets majeurs voir le jour :

- la requalification de la RN6 en boulevard urbain en centre-ville, avec la création d'un giratoire, de traversées piétonnes sécurisées, la requalification des espaces publics...
- la fin de la rénovation de l'avenue de Valenton (RD 229) jusqu'au carrefour du Maréchal Juin.
- l'aménagement des abords de la médiathèque.

Au-delà de ces grands projets urbains et d'équipements, le budget 2017 se fixe plusieurs priorités essentielles qui guideront l'action de la Ville.

La **jeunesse et la réussite éducative** constituent une priorité qui irrigue l'ensemble des politiques publiques.

Le budget 2017 prévoira ainsi la poursuite des actions engagées en faveur des parcours de réussites : renforcement du soutien aux projets jeunes, dynamisation des structures jeunesse, valorisation des parcours de réussites (soirée des réussites, festival de la banlieue...).

Il permettra d'accueillir davantage encore d'élèves dans les accueils de loisirs ainsi que pour la restauration scolaire et anticipera les ouvertures de classe nécessaires. Les actions en matière de politiques éducatives seront renforcées : lutte contre le décrochage scolaire, développement de projets éducatifs partenariaux...

Les transformations urbaines en cours contribuent à améliorer tout ce qui fait le quotidien des Villeneuvois : **le cadre de vie**, la tranquillité publique, la propreté, la qualité des espaces publics et la vie des commerces constituent des priorités incontournables.

Le budget 2017 permettra de renforcer les moyens des équipes des espaces publics, en les dotant notamment d'outils encore plus performants pour mener à bien leurs missions (balayeuse supplémentaire, désherbeurs « zéro phyto »...) ; en poursuivant le déploiement de la vidéoprotection en centre-ville ; en mettant en place une démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) au quartier Nord et en centre-ville, pour améliorer la coopération entre les services de la Ville en associant les acteurs des quartiers (bailleurs, associations, groupes d'habitants...).

Enfin, la **participation des habitants** constituera pour la Ville un fil conducteur de son action, pour associer les habitants à toutes les étapes, de la conception à la mise en œuvre. Le budget 2017 permettra la poursuite de la mise en place des conseils citoyens, dont trois sont déjà mis en place (quartier Nord, Plateau, Triage) et deux sont en cours de constitution (HBM-Les Tours, centre ville). Il sera marqué par l'organisation d'un temps fort dédié à la participation des habitants, prévu à l'automne 2017, à la suite des 50 rencontres élus/habitants organisées fin 2016.

Dans une ville qui bouge et se transforme, **l'art et la culture** sont des dimensions incontournables : ainsi, au-delà de l'action essentielle des équipements culturels (théâtre, conservatoire, médiathèques), le projet photo centre ville se poursuivra en 2017 avec une grande exposition à l'automne ; des projets d'art dans la ville verront le jour ; les actions culturelles en direction de la jeunesse (scène jeunes talents, jam sessions, street art, A-fond métrage) ; les actions de valorisation du patrimoine matériel et immatériel se poursuivront : semaine des mémoires villeneuvoises, cafés archi...

La Municipalité poursuivra son engagement en faveur de **politiques sociales et solidaires**, qui constituent un appui essentiel pour de nombreux Villeneuvois face à la crise. Après la création d'un pôle « séniors » en 2015, la reprise en gestion par la Ville de la résidence autonomie l'Accueil permet de développer les actions en direction des personnes âgées.

Le **soutien à la vie associative**, dont la richesse est un atout majeur pour le lien social et le dynamisme de la ville, sera lui aussi maintenu.

Enfin, les politiques en faveur du **développement économique et de l'emploi** seront encore renforcées avec le Forum de l'orientation et des métiers, les ateliers linguistiques, le soutien à la création d'entreprise, l'accompagnement et la redynamisation des commerces ou l'expérimentation d'un dispositif coordonné dédié à l'insertion des jeunes.

## 3 - Conclusion

Le budget 2017 doit permettre de mettre en œuvre les orientations présentées ci-avant tout en maîtrisant sa situation financière. Les projets importants qu'elle mène dans l'intérêt des Villeneuvois appellent une évolution profonde du service public pour répondre aux besoins nouveaux qui émergent.

La Municipalité continuera à agir avec la population et les élus pour desserrer l'étau des contraintes.

Ainsi, cela suppose de poursuivre les efforts pour la recherche systématique des subventions auprès de l'ensemble des partenaires (État, Région, Département, CAF, ANRU, FSE...) ainsi que de toutes les possibilités de recettes nouvelles, la mise en œuvre de nouvelles mutualisations et de partenariats, la maîtrise des dépenses de fonctionnement à travers de nouvelles économies de gestion et une évaluation systématique des politiques publiques, ainsi que la maîtrise de la masse salariale.

## 4 – Documents annexes

## **4.1 – Les principales tendances sur les finances locales**

L'évolution de la DGF est de – 9,59 % en 2016 et – 7.1 % en 2017.

L'évolution des compensations fiscales devrait augmenter de 30.70% en 2017.

Le PIB reste stable à 1,5 % entre 2016 et 2017.

En revanche les comptes des administrations publiques, de 2011 à 2015, ont connu une réduction de leurs déficits de plus de 28.7 Md€ passant d'un déficit public de 105 Md€ en 2011 à 76.3 Md€ en 2015. Ainsi, le déficit passe de 3,90 % du PIB soit 84,1 Md€ sur 2 132,4Md€ en 2014 à 3,50 % du PIB soit 76.3 Md€ sur 2 181,1 Md€ en 2015, essentiellement, en raison de l'excédent de 0.7 Md€ due aux administrations publiques locales.

Comme en 2015 les collectivités s'attendent à ce que les baisses soient atténuées par la poursuite de la péréquation. Les crédits des dotations de péréquation intégrées dans la DGF (comme la DSU, DSR, DNP) seront maintenus. Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) devait conduire à progresser de 2% des recettes fiscales à compter de 2016, puis il a été ramené à 1 Md€ par la loi de finances 2016 et à nouveau stabilisé à 1 Md€ par la loi de finances 2017. De même, le Fonds de Solidarité de la Région Île de France (FSRIF) pour 2017 devrait se maintenir à 290 M€. En tous les cas, le financement des péréquations, qu'elles soient verticales ou horizontales, ne permettra plus de compenser le retard financier des villes les plus pauvres mais seulement d'atténuer les baisses de la dotation globale de fonctionnement forfaitaire.

Come cela avait déjà été souligné, ces dotations de péréquations ou de solidarités ne compensent pas la baisse de la DGF forfaitaire et ne peuvent pas non plus exercer leur rôle de compensation, de rattrapage ni de réduction des inégalités sociales et territoriales.

## **4.2 – Les indicateurs sur la situation de la ville**

Villeneuve-Saint-Georges dispose de ressources fiscales inférieures à la moyenne nationale en raison de bases fiscales faibles.

Le potentiel fiscal est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Il est égal à la somme que produiraient les taxes directes de la collectivité si l'on

appliquait aux bases communales, le taux moyen national d'imposition de ces taxes.

Le potentiel fiscal de notre commune pour 2016 s'élève à 819.62 € contre 795.14 € par habitant en 2015, alors que la moyenne de la strate est de 1 048.22 € ou que la moyenne des communes membres du Grand Orly Seine Bièvre est de 1 283 €.

Le potentiel financier est égal au potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçu par la commune l'année précédente. A Villeneuve-Saint-Georges, il est de 985.10 € / habitant contre 1 203.67 € pour les communes de la même strate ou contre 1 435 € pour les communes membres du Grand Orly Seine Bièvre.

L'effort fiscal est le résultat du rapport entre le produit des impôts sur les ménages (taxes foncière et d'habitation) et le potentiel fiscal. Il est donc le résultat de la comparaison entre le produit effectif des impôts sur les ménages et le produit théorique que percevrait la commune si elle appliquait pour chaque taxe les taux moyens nationaux.

L'effort fiscal de notre commune est de 122 % contre 118 % pour la moyenne de la strate. L'effort fiscal est habituellement plus élevé dans les villes avec un faible potentiel financier ; cependant, certaines villes du territoire Grand Orly Seine Bièvre connaissent un effort fiscal supérieur à notre ville, et ce malgré un potentiel financier plus élevé.

La part de logements sociaux (4 542) sur le nombre total de logements de la commune (12 617) est de 36 %, contre une moyenne de 33% pour les communes membres du territoire Grand Orly Seine Bièvre. Les situations sociales les plus précaires apparaissent davantage dans les copropriétés privées dégradées.

Le revenu par habitant de la commune est de 9 933 € contre 14 576 € de revenu moyen pour la strate ou 13 793 € de revenu moyen pour le territoire Grand Orly Seine Bièvre.

L'ensemble de ces facteurs détermine l'éligibilité de la commune aux différentes dotations de péréquation.

Notre ville était classée au 86<sup>e</sup> rang pour la Dotation de Solidarité Urbaine en 2015 ; elle est passée au 92<sup>e</sup> rang en 2016.

Le gouvernement a décidé de poursuivre sur l'année 2017 son plan de réduction des dépenses publiques d'un montant de 50 milliards d'euros entre 2015 et 2017. Les collectivités sont sollicitées de façon très significative puisque les concours financiers de l'Etat doivent être réduits de 27 milliards d'euros entre 2014 et 2017 aux budgets des collectivités.

Le gouvernement souhaite, cependant, pour l'année, réduire de moitié la baisse de la DGF sur le bloc communal. La DGF de Villeneuve-Saint-Georges pour l'année 2017 devrait diminuer de 565 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement par habitant devraient progresser de 1 652 € en 2015 à 1 693 € en 2016, mais rester en-dessous de la moyenne des communes membres du territoire Grand Orly Seine Bièvre : 1 739 € en 2015.

La revalorisation des bases n'est pas encore connue pour 2017. La Loi de finances 2016 a signifié une revalorisation des bases de 1 % en se basant sur l'inflation. A titre de rappel pour les exercices 2015 et 2014 cette revalorisation était de 0.9% après 1,8 % en 2013, 1,8 % en 2012 et 2 % en 2011.

#### 4.3 – Projet de compte administratif 2016 - Fonctionnement

Chapitre Nature (en euros)	CA 2014	CA 2015	CA 2016 PROVISoire
013 - Atténuation de charges	428 021,45 €	823 237,46 €	616 042,57 €
70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	2 140 603,35 €	2 054 343,13 €	1 914 230,82 €
73 - Impôts et taxes	29 762 444,23 €	30 825 145,13 €	38 432 667,83 €
74 - Dotations, subventions et participations	17 433 918,75 €	17 974 312,61 €	14 775 533,83 €
75 - Autres produits de gestion courante	402 160,67 €	460 733,94 €	461 282,25 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>50 167 148,45 €</b>	<b>52 137 772,27 €</b>	<b>56 199 757,29 €</b>
76 - Produits financiers	7,80 €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	3 451 817,91 €	2 215 083,20 €	91 497,44 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	66 273,75 €	- €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>53 618 974,16 €</b>	<b>54 419 129,22 €</b>	<b>56 291 254,73 €</b>
042 - Opération d'ordre	6 090,00 €	11 208,22 €	30 000,00 €
002 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	- €	- €
Recettes de fonctionnement	53 625 064,16 €	54 430 337,44 €	56 321 254,73 €
011 - Dépenses à caractère général	15 196 190,20 €	13 998 922,90 €	14 677 544,73 €
012 - Dépenses de personnel	30 271 958,21 €	31 176 647,00 €	31 683 156,62 €
014 - Atténuation de produits	30 900,00 €	- €	- €
65 - Charges de gestion courante	3 079 407,60 €	3 063 707,37 €	5 136 540,44 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>48 578 456,01 €</b>	<b>48 239 277,27 €</b>	<b>51 497 241,80 €</b>
66 - Charges financières	981 715,55 €	916 168,64 €	929 019,43 €
67 - Charges exceptionnelles	31 447,33 €	82 359,63 €	281 191,79 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>49 591 618,89 €</b>	<b>49 237 805,54 €</b>	<b>52 707 453,01 €</b>
Opération d'ordre	4 166 809,02 €	2 986 428,69 €	855 185,04 €
Dépenses de fonctionnement	53 758 427,91 €	52 224 234,23 €	53 562 638,05 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>- 133 363,75 €</b>	<b>2 206 103,21 €</b>	<b>2 758 616,67 €</b>

Ces chiffres constituent des résultats provisoires, les opérations de clôture de l'exercice 2016 n'ayant pas été comptabilisées. Au vu de cette projection, il apparaît que le résultat de l'exercice 2016 sera probablement positif de 2.7 M€, à l'instar de 2015.

A noter que la variation du chapitre 73 « Impôts et taxes » s'explique par :

- L'augmentation des taux, pour environ 1,5M€
- L'intégration aux taux communaux des anciens taux additionnels du SyAGE, pour 0,9M€
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris, de 7.8 M€, qui comprend notamment :
  - les anciens taux additionnels du SyAGE appuyés sur la fiscalité économique : 823 k€. Ce produit est entièrement reversé soit au territoire Grand Orly Seine Bièvre, soit au SyAGE, augmentant ainsi les dépenses du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».
  - l'ancienne dotation de compensation de la part salaires de la taxe professionnelle, reçue auparavant dans les dotations : 2,5 M€. Ce qui explique la baisse des recettes au chapitre 74 « dotations, subventions et participations ».

Le résultat cumulé de fonctionnement, compte tenu de la comptabilisation de l'excédent 2015 reporté qui est de 1 358 295.87 €, devrait s'établir à 4 116 912.54 €.

Le résultat cumulé des deux sections sera déterminé en fonction du résultat de la section d'investissement.

#### **4.4 – Projet de compte administratif 2016 - Investissement**

Chapitre Nature (en euros)	CA 2014	CA 2015	CA 2016 PROVISOIRE
10 - dotations fonds divers et réserves	2 241 066,42 €	1 644 943,96 €	4 320 323,34 €
13- Subventions d'investissement reçues	3 009 618,91 €	4 517 406,77 €	2 632 415,86 €
16 - emprunts et dettes assimilés	9 163 203,30 €	6 615 800,00 €	953 584,00 €
21 - immobilisations corporelles	31 500,00 €	- €	- €
024 - Produits des cessions	16 200,00 €	- €	- €
45 - travaux d'office	13 308,82 €	28 221,53 €	54 649,57 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>14 474 897,45 €</b>	<b>12 806 372,26 €</b>	<b>7 960 972,77 €</b>
042 - Opération d'ordre	4 166 809,02 €	2 986 428,69 €	1 147 185,04 €
Recettes d'investissement	18 641 706,47 €	15 792 800,95 €	9 108 157,81 €
20 - immobilisations incorporelles	158 643,09 €	76 356,02 €	130 583,86 €
204 - Subventions d'équipement versées	863 419,00 €	863 419,00 €	918 500,00 €
21 - immobilisations corporelles	2 222 363,70 €	2 411 437,00 €	3 245 883,09 €
23 - immobilisations en-cours	4 629 505,34 €	7 346 389,51 €	7 389 523,42 €
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>7 873 931,13 €</b>	<b>10 697 601,53 €</b>	<b>11 684 490,37 €</b>
16 - emprunts et dettes assimilés	8 163 198,63 €	2 451 686,61 €	2 633 433,02 €
27 - autres immobilisations financières	434,00 €	1 600,00 €	1 966,56 €
45 - travaux d'office	13 308,82 €	31 851,63 €	54 649,57 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>16 050 872,58 €</b>	<b>13 182 739,77 €</b>	<b>14 374 539,52 €</b>
042 - Opération d'ordre	6 090,00 €	11 208,22 €	322 000,00 €
Dépenses d'investissement	16 056 962,58 €	13 193 947,99 €	14 696 539,52 €
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>2 584 743,89 €</b>	<b>2 598 852,96 €</b>	<b>- 5 588 381,71 €</b>

Les dépenses d'investissement devraient s'établir pour l'année 2016 à 14 696 539.52 €, les recettes d'investissement s'établissant à 9 108 157.81 € en tenant compte de la réalisation d'un emprunt à hauteur de 953 000€ en fin d'année, soit un besoin de financement de 5 588 381.71 €.

A noter que les recettes du chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » devraient passer de 1.6 M€ en 2015 à 3.4 M€ en 2016 en raison de l'affectation du résultat 2015 à hauteur de 3.4 M€ en investissement.

Le besoin de financement cumulé d'investissement, compte tenu de la comptabilisation de l'excédent 2016 reporté qui devrait être de 2 309 943.48 €, devrait s'établir à 3 278 438.23 €.

Le résultat de la section de fonctionnement (4 116 912.54 €) permettra de couvrir ce déficit de la section d'investissement. Le solde fera l'objet d'une affectation à la section de fonctionnement lors du budget supplémentaire 2016.

A titre de rappel, les résultats du compte administratif se lisent avec la prise en compte des restes à réaliser qui sont de ce fait intégrés dans la projection de dépenses et de recettes d'investissement.

Ces résultats sont provisoires et devront être corrigés en fonction du compte administratif et du compte de gestion qui seront établis et soumis à l'approbation du Conseil municipal au printemps 2016.

## 4.5 – Les engagements pluriannuels

Conformément à la l'article 107, alinéa 4° de la loi NOTRe du 7 août 2015, un rapport sur les engagements pluriannuels, sur la structure et la gestion de la dette et l'évolution des effectifs doit être présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

En 2017, il est prévu de créer trois nouvelles autorisations de programme sur les projets suivants :

- Pôle administratif,
- Extension des écoles Paul-Bert,
- Equipement de proximité Carnot 3.

## 4.6 – L'évolution des effectifs

Le montant du budget du personnel devra intégrer l'évolution du glissement vieillesse technicité (GVT) estimée à 113 650 €, mais également la revalorisation du point d'indice (169 965 €) ainsi que la poursuite de l'application de la parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) (116 221 €).

Sur l'année 2016, l'évolution des dépenses du personnel est essentiellement due à la mise en place des mesures de l'Etat (revalorisation du point d'indice et la PPCR des catégories B).

- **Les avantages en nature**

La Ville prévoit pour ses agents plusieurs avantages en nature.

Il en va ainsi de la participation au financement des mutuelles agréées et de la prévoyance Intériale.

- Mutuelle (agréées) et Prévoyance :

ANNEE	MUTUELLE		EVOLUTION	PREVOYANCE		EVOLUTION
	NBRE AGENTS	MONTANT		NBRE AGENTS	MONTANT	
2013	18	1164		85	936	
2014	166	36115	+ 3002.66%	233	12450	+ 1230.13%
2015	168	30424	- 15.76%	301	18804	+ 51.04%

2016	163	31302	+ 2.89%	331	22630	+ 20.35%
------	-----	-------	---------	-----	-------	----------

- Logement :

Concernant les logements, il s'agit des avantages déclarés par la ville et qui concernaient jusqu'au 30 juin 2015 l'ensemble de ses agents logés. Depuis le 1er janvier 2016, cela concerne uniquement les agents logés pour nécessité absolue de service. L'application du décret n° 2012-752 du 12 mai 2012 portant réforme des conditions d'octroi des logements de fonction explique la baisse du montant global de ces avantages.

	Total agents	Montant total	Evolution
2013	28	77180	
2014	27	75868	- 1.70%
2015	25	58477	- 22.92%
2016	13	24338	- 58.38%

- Transport :

Il s'agit du montant alloué à la contribution transport accordée de manière conditionnelle aux agents qui en font la demande.

	Total agents	Montant total	Evolution
2013	126	18245.25	
2014	136	26045.96	+ 42.75%
2015	138	29290.97	+ 12.46%
2016	133	27689.73	- 5.47%

- **Le temps de travail**

Le temps de travail minimal des agents est de 36 heures hebdomadaires compensé par 6 jours de RTT.

- **Les effectifs**

Concernant les années 2017 - 2019, en termes de départ à la retraite, la ville rencontrera un nombre importants de départs à la retraite possibles.

En effet 8 agents arriveront en limite d'âge, 18 agents ont déjà atteint l'âge légal de départ à la retraite et 16 agents atteindront l'âge légal de départ à la retraite en 2017, 16 en 2018 et 28 en 2019.

- Evolution sur 4 ans des mouvements de personnel:

	2013	2014	2015	2016
--	------	------	------	------

	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées
Fonctionnaires	48	48	25	20	42	38	15	13
Contractuels sur emplois permanents	17	76	13	5	23	81	14	12

- Evolution sur 4 ans des effectifs rémunérés au 31/12 :

	2013	2014	2015	2016	Evolution entre 2015 et 2016
Fonctionnaires	659	654	650	648	- 0.31%
Contractuels sur emplois permanents	106	98	156	154	- 1.28%
Contractuels sur emplois non permanents	123	195	114	130	+ 14.03%
TOTAL	888	947	920	932	+ 1.30%

L'évolution importante des contractuels sur emplois non permanents s'explique par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui a nécessité un renfort important d'effectifs.

- Evolution sur 4 ans des charges de personnel (tous statuts confondus) :

	2013	2014	2015	2016
Charges de personnel	28 457 876	29 803 262	30 629 402	30 950 183

#### 4.7 – L'endettement communal

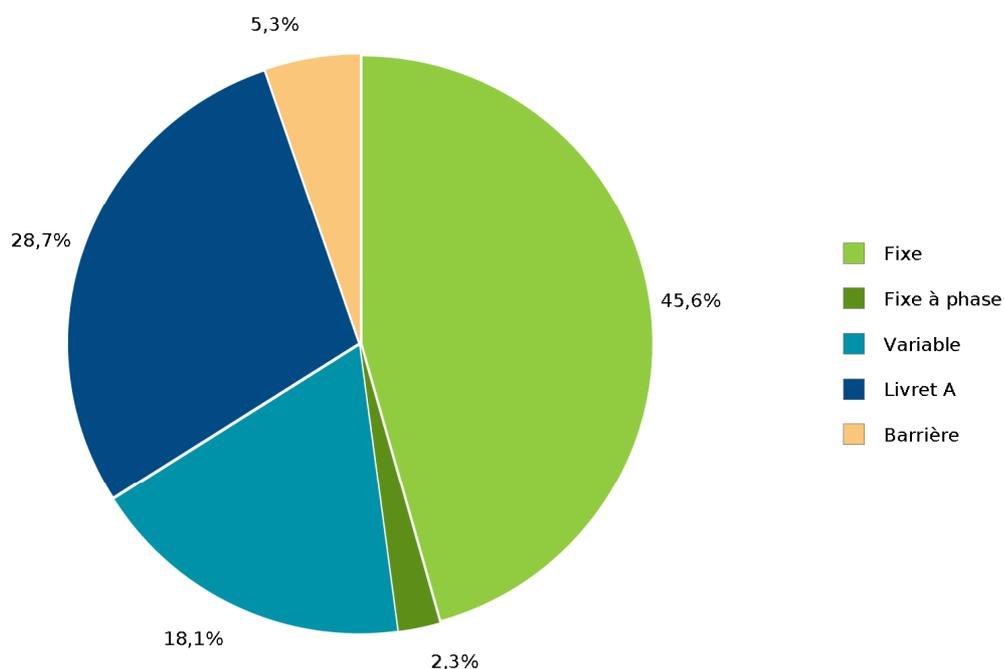
En date du 2 novembre 2016, le capital restant à rembourser atteint environ 39 M€, soit un montant en diminution de 3 M€ par rapport au 31/12/2015. En 2016, la ville n'a pas encore contracté d'emprunt. Un emprunt de 953 k€ devrait être contracté d'ici la fin de l'année.

<b>Caractéristiques de la dette au :</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>2/11/2016</b>
La dette est de	42 093 726.34 €	39 933 988 €
Son taux moyen s'élève à	2.23%	2.18%
Sa durée résiduelle moyenne est de	16 ans et 7 mois	15 ans et 11 mois
Sa durée de vie moyenne est de	9 ans et 3 mois	8 ans et 11 mois

Le taux moyen de la dette devrait poursuivre sa baisse, débutée en 2014, en passant de 2.53 % en 2014 à 2.23 % en 2015 et à 2.18 % en 2016.

### **A. La structure de la dette communale au 2 novembre 2016:**

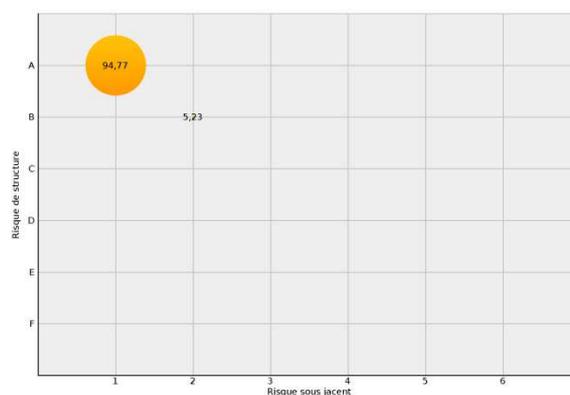
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	18 218 044.50 €	45,62 %	3,38 %
Fixe à phase	908 317.66 €	2,27 %	0,92 %
Variable	7 226 980.68 €	18,10 %	0,09 %
Livret A	11 480 645.12 €	28,75 %	1,47 %
Barrière	2 100 000.00 €	5,26 %	3,49 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>39 933 987.96 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,18 %</b>



La dette de la ville est majoritairement assise sur des emprunts à taux fixe. La part du taux fixe resté stable entre 2015 et 2016 autour de 45%. La part des emprunts annexés sur le livret A est actuellement à 28.8%.

## **B. La répartition des risques (charte de bonne conduite) :**

Depuis la crise financière de 2008, une charte de bonne conduite a été mise en place, permettant de classer les emprunts selon leur niveau de toxicité.

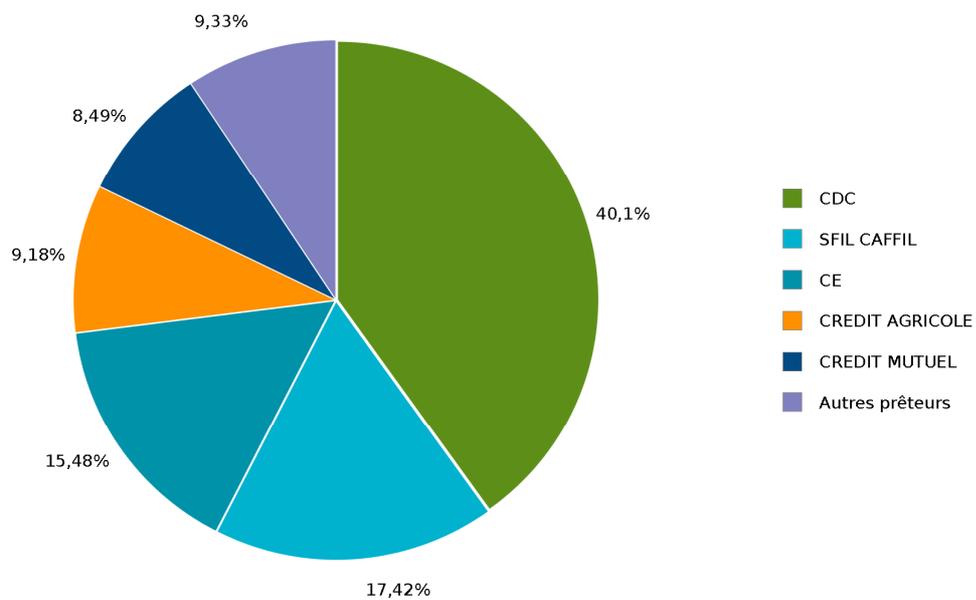


Selon cette charte, la majeure partie de la dette de la ville est classée au niveau 1A, étant le niveau de risque le plus faible. La structure de la dette commune est saine.

Un seul emprunt est classé, selon la charte de bonne conduite, au niveau 2B car il est indexé sur l'inflation, indexation considérée comme plus volatile que les indexations du niveau 1A.

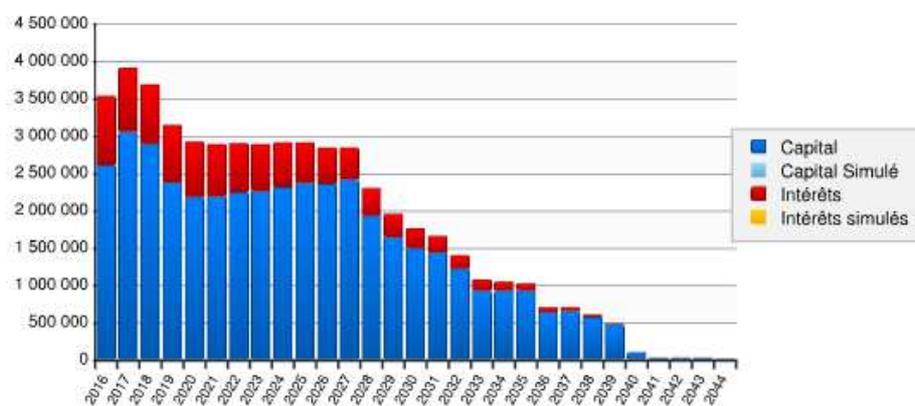
## **C. Répartition de la dette par établissement prêteur :**

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16 014 731.05 €	40,10 %
SFIL CAFFIL	6 957 058.80 €	17,42 %
CAISSE D'EPARGNE	6 181 611.26 €	15,48 %
CREDIT AGRICOLE	3 664 391.80 €	9,18 %
CREDIT MUTUEL	3 389 170.12 €	8,49 %
Autres prêteurs	3 727 024.93 €	9,33 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>39 933 987.96 €</b>	<b>100,00 %</b>



La caisse des dépôts et des consignations est devenue, depuis 2013, un financeur incontournable. C'est pourquoi, elle détient 40% de la dette communale. Suivi de la SFIL CAFFIL, organisme de refinancement des emprunts toxiques, qui détient 17% de la dette communale.

#### **D. Le profil de remboursement de la dette :**



Entre 2017 et 2018, les annuités de la dette semblent atteindre un pic. La charge des intérêts diminue sur cette période. C'est le remboursement du capital qui augmente fortement en raison du remboursement des deux emprunts pour le

préfinancement du FCTVA contractés auprès de la Caisse des dépôts avec un taux d'intérêt de 0%.

En neutralisant ces deux emprunts de préfinancement du FCTVA, le profil de remboursement de la dette entre 2016 et 2018 aurait une courbe descendante.